



Envoyé en préfecture le 22/05/2024
Reçu en préfecture le 22/05/2024
Publié le 5/6/2024
ID : 064-216401364-20240521-2024_28-DE

COMMUNE DE BORCE Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/05/2024 et transmise par voie électronique le 07/05/2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Alain Bouchu, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, France Lamothe, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg, Mailis Flores.

Absents : Jean-François Cédet, Camille Gizardin.

Secrétaire de séance : Jean-Claude Coustet.

2024 - 28 : OBJET TARIF NUITEE GITE SAINT JACQUES ET TAXE DE SEJOUR.

Monsieur le Maire rappelle la délibération de la Communauté de Communes du Haut-Béarn votée lors de la séance du 29 juin 2023 précisant que l'actualisation des tarifs sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents ;

DÉCIDE que le tarif de la nuitée sera de 16.20 € pour le gîte Saint Jacques à compter du 01/05/2024 auquel s'ajoute 0.80 centime d'euros de taxe de séjour, soit un montant total de 17.00 € par personne et par nuit

INFORME que le Régisseur de Recettes, après avoir perçu la somme de 17.00 € par nuitée et par personne, reversera 0.80 centimes d'euros (0.55 cts part CCHB, 0.06 cts part du CD 64, 0.19 cts part Région) par personne adulte à l'Office de Tourisme du Haut Béarn.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

vote à l'unanimité : 09

pour : 09

contre :

abstention :

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 21/05/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,
Philippe VIGNEAU.



Envoyé en préfecture le 22/05/2024
Reçu en préfecture le 22/05/2024
Publié le
ID : 064-216401364-20240522-203_29-DE

COMMUNE DE BORCE

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/05/2024 et transmise par voie électronique le 07/05/2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Alain Bouchu, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Jean-François Cédet, France Lamothe, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg, Mailis Flores.

Absents : Camille Gizardin.

Secrétaire de séance : Jean-Claude Coustet.

2024 – 29 OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR LES ANNEES 2021, 2022 et 2023.

Le Maire rappelle qu'en application des articles L.2224-5, D.2224-1 à D.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante pour avis dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire invite en conséquence le conseil municipal à prendre connaissance du rapport dont il expose les informations essentielles.

Le conseil municipal oui l'exposé du Maire et, après en avoir largement délibéré, émet un avis favorable sur le prix et la qualité du services public d'eau potable, tel qu'il ressort des rapports présentés.

vote à l'unanimité : 10

pour : 10

contre :

abstention :

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 21/05/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,
Philippe VIGNEAU.



Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240521-2024_30-DE

SLO

COMMUNE DE BORCE Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/05/2024 et transmise par voie électronique le 07/05/2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Alain Bouchu, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Jean-François Cédet, France Lamothe, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg, Mailis Flores.

Absents : Camille Gizardin.

Secrétaire de séance : Jean-Claude Coustet.

2024 - 30 : Demande d'une subvention « Fonds Vert » dans le cadre du projet municipal de rénovation du gîte rural et de la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux, .

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'amélioration du gîte communal.

Il précise que la dépense a été évaluée à **763 671,00 € H.T** par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et qu'il convient maintenant de solliciter le « Fonds Vert » qui peut offrir une possibilité de subvention spécifique pour ce type de projet dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver ce projet de demande de subvention,

- de solliciter le Fonds Vert dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux.

PRECISE que le financement de cette opération sera, en complément, réalisé sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

vote à l'unanimité : 10

pour : 10

contre :

abstention :

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 21/05/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire
Philippe VIGNEAU.



Envoyé en préfecture le 22/05/2024
Reçu en préfecture le 22/05/2024
Publié le
ID : 064-216401364-20240521-2024_31-DE

COMMUNE DE BORCE Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/05/2024 et transmise par voie électronique le 07/05/2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Alain Bouchu, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Jean-François Cédet, France Lamothe, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg, Maïlis Flores.

Absents : Camille Gizardin.

Secrétaire de séance : Jean-Claude Coustet.

2024 - 31 : Objet : SECURISATION DE LA ROUTE D'AUBISE – TRAVAUX D'URGENCE

Le 28 Mars 2024 et faisant suite à d'importantes précipitations consécutives à des chutes de neige abondantes, le bas-côté de la route communale d'Aubise s'est effondrée côté ravin sur un tronçon de 32 m de long.

Cette route de montagne dessert le hameau d'Aubise (1200 m) et ses résidents mais est également quotidiennement empruntée pour les travaux d'entretien des installations EDF de l'usine du BARALET qui s'y trouvent. Elle donne également accès aux points de départ du bétail en transhumances estivales et à plusieurs circuits de randonnées au profit des touristes (camping-cars) et des randonneurs (hiver et été) vers le GR 10 et le refuge d'ARLET (Parc National des Pyrénées).

Afin de procéder dans l'urgence aux travaux de sécurisation de cet axe et au regard des dangers encourus par ses utilisateurs, la municipalité de Borce a d'emblée fait procéder à des travaux de réparation (reconnaissance terrain le 29 mars, début des travaux le 10 avril, fin des travaux le 16 avril) par l'entreprise BERGEROT (devis et facture jointes)

Compte tenu des frais importants ainsi engagés et de leur poids financier au regard d'un budget communal très contraint, la municipalité de BORCE sollicite la mise en œuvre d'une subvention via le Produit des Amendes de Police pour prendre en charge tout ou partie des frais ainsi engagés pour la remise en état de la voirie communale et le maintien du niveau de sécurité des usagers.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE de solliciter le Département dans le cadre des aides aux aménagements de sécurité sur le produit des amendes de police.

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 21/05/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire
Philippe VIGNEAU